

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-139

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/6/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. GILLET, HACQUIN, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, DAVIET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, FORSTER, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 15
Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE DE SAMOËNS - PROJET DE RESEAU PUBLIC DE CHALEUR - MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE - DESIGNATION DE PERSONNALITES COMPETENTES POUR ASSISTER AUX REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SYNDICAT

Exposé du Président,

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

La commune de SAMOËNS a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau public de chaleur, en décidant lors de son conseil municipal du 7 mars 2022 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Lors de sa séance du 3 mars 2022, le Comité syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié la gestion de ce service public à sa Régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée de la seule autonomie financière.

Pour la réalisation du projet, le SYANE a décidé du lancement d'une consultation pour l'attribution d'un marché public global de performance, pour la conception, réalisation et exploitation des moyens de production, du réseau de distribution et des sous-stations de livraison de la chaleur aux abonnés sur la commune de SAMOËNS.

Pour préparer et mener à bien cette procédure, le Syndicat a décidé de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, confiée au bureau d'études EEPOS, représenté par Madame Gaëlle VAUGEOIS et Monsieur Eddie CHINAL, consultants.

La commune de SAMOËNS est intégrée à la gouvernance du projet au travers d'un Comité de pilotage animé par le SYANE. Monsieur Olivier RICCO, Adjoint au Maire, Monsieur Yves BRUNOT, Adjoint au Maire, Madame Sylvie BONNEVIE, Directrice Générale des Services, Monsieur Louis GLORY, Directeur des Services Techniques, représentent la commune au sein de ce Comité de pilotage.

Conformément aux articles L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT, l'attribution du marché global de performance précité sera décidée par la Commission d'Appel d'Offres du SYANE.

A ce titre, peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, avec voix consultative, des personnalités désignées par le Président de la Commission, qui, compte tenu de leurs connaissances particulières, peuvent contribuer au meilleur choix des entreprises.

Il est proposé d'autoriser le Président à désigner les personnes ci-après, comme personnalités compétentes pour participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, lors de l'analyse et de l'attribution du marché correspondant :

- Pour la commune de SAMOËNS :
 - Monsieur Jean-Charles MOGENET, Maire
 - Monsieur Olivier RICCO, Elu,
 - Monsieur Yves BRUNOT, Adjoint au Maire,
 - Madame Sylvie BONNEVIE, Directrice Générale des Services,
 - Monsieur Louis GLORY, Directeur des Services Techniques.
- En tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du SYANE :
 - Madame Gaëlle VAUGEOIS, Consultante - Cabinet d'études EEPOS,
 - Monsieur Eddie CHINAL, Consultant - Cabinet d'études EEPOS.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à autoriser le Président à désigner les personnes précitées en qualité de personnalités compétentes pour participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du SYANE, avec voix consultative, lors de l'analyse et de l'attribution du marché correspondant à la construction et à l'exploitation du réseau de chaleur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Syane
ENERGIES NUMÉRIQUE

Joël BAUD-GRASSET.